



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 JUILLET 2020**

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2019.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h15), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 20h47), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur FEBVAY, Madame BÉRAULT, Monsieur LAMAAZI, Mesdames ROUXEL et CROS, Monsieur DERUEM (arrivé à 19h20), Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAZI.
Madame DELAFONTAINE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SÉNÉCHAL.

Monsieur BOURGEOIS, absent excusé.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire.

Approbation du Compte de Gestion 2019.



Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Receveur Municipal pour l'année 2019,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur Municipal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,

Considérant que le Compte de Gestion est consultable en Mairie,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Adopter le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal pour l'exercice 2019 qui est en concordance avec le Compte Administratif pour les écritures comptables 2019 et pour la reprise des résultats de l'année 2018.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/07/2020

Date de l'affichage : 23/07/2020

N° : 51/20

